

---

# 2019 09 18 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

---

Présents :

Viviane Arickx, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Jacqueline Carcelès, Xavier Daran, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Excusés : Léonce Biamouret, Francis Dutech, Jacques Esparseil

Secrétaire de séance : José Moulis

**La séance est ouverte à 18h42**

## 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2019

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2019.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.**

## 2. Délibérations

### 2.1 Approbation du devis d'assistance au choix du maitre d'œuvre

Dans le cadre du projet de la salle des associations, Is e AMO a été retenu pour assurer l'assistance au choix du maitre d'œuvre. Il s'agit de recevoir un appui pour initier le dossier et conseiller la commune dans les choix futurs notamment lors de l'audition des candidats aux appels d'offre. Afin d'avancer dans le dossier, un premier rendez-vous d'évaluation du besoin est planifié.

M. Lasserre présente le devis de 4860€. La commune pourra faire appel à des options. La réflexion doit être engagée sur la phase transitoire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.**

### 2.2 Attribution de compensation entre la communauté de communes et la commune

Le Conseil Municipal valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Il s'agit de bénéficier d'une compensation de 34k€ liées à l'activité économique sur la commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.**

### 2.3 Occupation du Domaine Public par Orange

La société Orange occupe le domaine public. En contrepartie, une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) de 653,73€ est demandée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.**

### 2.4 Location de la salle des fêtes

Des tarifs de location de la salle des fêtes peuvent intervenir pour des entreprises extérieures à caractère commercial (tarif à la journée 100€).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.**

### *2.5 Statuts de la Communauté des Communes du Savès*

Le Conseil communautaire du 27 août a approuvé la modification statutaire et la définition de l'intérêt communautaire.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette délibération communautaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.**

### *2.6 Retrait de la délibération du 23 avril 2019*

Le Conseil Municipal du 23 avril a validé la facturation des certificats d'urbanisme aux notaires dans le cadre de vente ou achat immobilier. Madame la Préfète, par courrier du 15 mai, a émis certaines observations sur le fondement juridique de cette décision et invite le conseil municipal à retirer la délibération.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit de retirer cette délibération.**

### *3. Etude des demandes de subventions*

La commune est sollicitée pour des demandes de subventions. Après discussion, l'ensemble des conseillers municipaux souhaite participer à ce travail préparatoire au budget.

### *4. Remplacement de tables de la salle des fêtes*

Le devis a été transmis par la société à hauteur de 539€HT pour 10 tables.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet achat.**

### *5. Organisation du repas des aînés*

Anciennement la commune attribuait une subvention au Club des aînés qui permettait pour partie de financer le repas. Le comité des jeunes se propose d'organiser le repas. La commune prendra en charge le repas pour les noilhanaises et les noilhanais atteignant 75 ans cette année.

Les personnes âgées des autres communes qui participaient antérieurement à ce rendez-vous seront conviées.

**Le Conseil Municipal se réjouit de l'initiative et à l'unanimité, valide cette proposition.**

### *6. Point sur les travaux au cimetière*

L'entreprise Delphini a été relancée pour les travaux et la structuration définitive du columbarium et du jardin du souvenir. Les travaux seront réalisés sous peu.

**Le Conseil Municipal apprécie cette avancée.**

### *Information et questions diverses*

Le cabinet de kinésithérapie a nécessité un financement à hauteur de 19k€.

Divers déchets sauvages ont été constatés. Le conseil municipal regrette le comportement irrespectueux de certains.

Eric Rollandin et Xavier Daran sont chargés de les transporter à la déchetterie.

Une évaluation de l'état de la voirie sera réalisée par José Moulis et Xavier Daran.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h15**